PAR D. DANZIGER,

Succession du Docteur Engène Rabasse.—No 45,213, Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans.

Civile de District pour la paroisse d'Oriénus.

DAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, No 112 rus Carondelet.—Le MARDI, 17 sont1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de deux
ordres de veute de l'Hon George H. Théard, juge de la Division E. Cour Civile de District,
un ordre daté et signé le 6 i nillet 1897, et un ordre daté et signé le 16 juliet 1897, ledit Honorable George H. Théard siégeant en place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de
la Division
A. maintenant absent en vacances, dans l'affaire ci-dessus intitulés et numérotée, il acra vendu
anx enchères publiques les propriétés foncières décrites ci-dessons, à savoir—

Propriétés foncières décrites ci-dessons, à savoir—

Propriétés foncières décrites ci-dessons, à caroir—

No. Un—Un certain let de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., [situé dans le sècond
District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Canal, Douane at Bourgegne;
ledit lot mesurant environ 21' 4" de face à la rue des Remparts par 49 6" de profondeur, suledit lot mesurant environ 21' 4" de face à la rue des Remparts par 49 6" de profondeur, susemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond ouvrant sur la rue du Canal, la bâtisse
portant le numéro municipal 108 rue N. Remparte; les amélioration censistent en me bâtisse
en briques à trois é ages contenant au rez de-chaussée une beutique de barbler, vestibule, escallers et une chambre dans la cour. Le premier étage a trois chambres et le sacond trois
chambres et vesti; ule

No. Deav Libre de carains lets da tarra anaemble avec toutes les bâtisses et améliorations

en briques à trois é ages contenant au rez-de-chausses une solutions caliers et une chambre dans la cour. Le premier étage a trois chambres et le sacond trois caliers et une chambres et vesti ule

No Deux.—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations
No Deux.—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations
qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les raes
qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les raes
Bourbon, Dauphine, St. Pierre et Toulouse, les dits lots étant toutigues et désignés par les lettres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte des gan les lettres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de de Arma-, voyer le 22 soût 1881, annexé à un acte de vente partres B et C sur le devis de le cour le let devis de devis de let devis de devis de let devis de let

Igne deprofondeur, et 13'3" de largeur sur la ligne du fond.

Lot C mesure 11' 10" et 5" de face sur la rue Bourbon, par une première profondeur de 43'6" le long de la sus-mentionnée allée commune 2'11" de largeur, ensuite 4'1" sur une ligne oblique se dirigeant vers l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, mesurant enault, ligne oblique se dirigeant vers l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, mesurant enault, 25'9" 5" sur une deuxième ligne de profondeur, et treize pieds, quatre poncessar ligne du 26'9" 5" sur ine deuxième ligne de profondeur, et treize pieds, quatre poncessar ligne du fends, avec tous le d oits, pri lièges, servitudes qui y appatitennent en quelque sorte.

Les améliors i en soit connues comme numéro 637 rue Bourbon et comprenaent une bá Les améliors i en soit connues comme numéro 637 rue Bourbon et comprenaent une bá lies à deux étages, contenant quatre chambres au rer de chaussée et quatre chambres au pretisse à deux étages, contenant quatre chambres au rer de chaussée et quatre chambres au pretisse à deux étages, contenant quatre chambres au rer de chaussée et quatre chambres au pretisse à deux étages, contenant deux ch mbres de chaque côté.

No Trois - Un certain lot de terre dans l'i'et borné par les rues Royale, St Pierre, Bourbon et Toulouse, ayant mesure fi ançaise, mesure 60' de face à la rue. Royale sur uns profon deux irrégulière, à savoir.

et Tonlouse, ayant mesure française, mesure 60 de izes a la rue 203 als 38° 6", de la se dirigeant irrégulière, à savoir:
Commençant à la rue St-Pierre et se dirigeant vers la rue Bourbou parallèle avec la rue St-Pierre 3' 4", de la se dirigeant vers la rue Royale, louse parallèle avec la rue Royale 21' 11", ensuite se dirigeant à angle droit vers la rue Royale, louse parallèle avec la rue Royale 21' 11", ensuite se dirigeant à angle droit vers la rue Royale, conformément à un plau f-it par le voyer de la ville le 6 septembre 1828, et annété à un soit conformément à un plau f-it par le voyer de la ville le 6 septembre 1828, et annété à un soit passé dans l'étude de Théodoire Seghers, ancien notaire en ectte ville, le 20 octobre de la même passé dans l'étude de Théodoire Seghers, ancien notaire en ectte ville, le 20 octobre de la même passé dans la trude de la ville de la même passé dans la cour; au premier de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprendent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprendent une bâtisse en briques à trois étages, contenant an-rez de chaussée rue St-Pierre et comprendent une bâtisse en briques à trois étages en au le contenant à cour de la même de la même de la même de la même de la m

chambres, cabinet, vestibules, etc., au deuxième étage treizs chambres, cabinets, vestibule, etc.

No Quatre—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roysie. Bourbon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roysie. Bourbon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roysie. Bourbon, situé dans le le care de conformement à un plan de Pillé, architecte, le 26 mai 1882. 31' 11' et 5'' de face à la rue St-Pierre un une prépondeur, entre ligres parallèles ee 125' 31' 11' et 5'' de face à la rue St-Pierre et consistent en rue Bourbou. Les améliorations sont connues comme le No 726' ues 5t-Pierre et consistent en une bâtisse à deux étages, contenant cinq chambres au rez de chaassée et à l'étage supérieur, une bâtisse à deux étages, contenant cinq chambres au rez de chaassée et à l'étage supérieur, une bâtisse en le côté pour les voitures.

No Cinq—Un certain morceau ou partie de terre dans l'ilet compris entre l'a rues Dauphine, Toulouse, No Six—Un certain morceau de terre dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, No Six—Un certain morceau de terre dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, No Six—Un certain morceau de terre dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauphine par 40'
St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauphine par 40'
St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauphine par 40'
St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauphine par 40'
St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauphine par 40'
St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauphine par 40'
St. Louis et Bourbon et ayant en mesure anglaise 23' 3'' de faxe sur la rue Dauph

et tons les droits, voies, etc. Les ameliorations sont connues connue los das de la value phine et comprennent une résidence à deux étages, ayant ensemble quatre chambres, galetie au secou détage.

No Sept.—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette vi'lle désigné par No Sept.—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette vi'lle désigné par No Sept.—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette vi'lle désigné par la lettre A sur un davis annexé à un acte de A. E. Bienvenue, notaire, le 7 Lovembre 1958, et la lettre A sur un davis annexé à un acte de A. E. Bienvenue, notaire, le 7 Lovembre 1958, et la lettre sie désigné par la la vielle de la vielle de

Oppoul D. D. avec 100 m		-		1
appartiennent.	Decretá	tés à la cam	nagae.	I . I.
	Proprie	na les paroieses Laf	ourche et Terrebenne.	1
Terres maréoagouses dans les paroisses Lafourche et Terrebonne.  2 in T 18 S R 20 E Lafourche				
١ .		04-11941990	E Lafourche	640.00
Section		21111100120	I. fourche	549.36
Toutes sections iract	longenes		Themes 0770	940 00 1
Section	• • . • • • • • • • • • • • • • •	10	Tbonna	806 60
Section		<u> </u>	Tbanna	55.32
Tont a sections iract	nonnelles	70 . M 17 6 H 10	W Lafantoise at Tarre	honne 444 94 l
Section	· ··	79 14 1 11 5 16 10	Lafourche et Terrel	oune524 60
Section		77	Lafourche et Terrel	nonne310.78
N 112 Sect on		50 an T 17 S R 18 1	E Lafourche	74.24
				1
				1
80 1/4 du NO 1/4 Se 80 1/4 du SO 1/4 Se	etion	49	Terreboi ne	1
NO 114 du SO 114 S	ction	27	Terreboune	
E 112 du SE 1,4 Sec	tion	6 T 18 8 R 20 E	)	
8 112 Section	ion	5	Terreboune	682.15
N 112 du N 112 Sact N 112 du N 112 Sac	ntion	4	<b>)</b>	1
8 112 da N 112 Sec	tion	4	1	1
N 1-2 du N 1 2 300	ion	4	<b>\</b>	000.07
50 1:4 do SE 1:4 Se	oction.	4	<b>}</b>	393 07
BO 1.4 7/n SO 114 Sc	*C11011	4	•	1
At 1:0 do N 1:2 Sect	100	3 in T 18 S R 20	k)	055 50
8 112 du S 112 Sect	lon	3	<b>k</b> }	355.52
N E 114 du N E 114	Section	3	)	1
N 2:2 Section		. 8	)	C40.40
N 112 Section	~~	. 7		
N 1 2 Section		9	. {	440.00
N 112 Section		10		
N 1/2 Section	<b></b>	11	·· }	689.96
N 112 Section-		12	E Lafourche	194 24
Toutes sections frac	tioune!les	2 in T 17 S R 25	E   Lafourche	144 80
Sections 25 et	. <b></b>	. <b>41</b>	Lafourche	
	,			0005 55

orne au dessus par le lot u et lui dessous par les solutes de la Nouvelle-Orléans, mesurant la 2º Un autre merceau de terre à 50 milles au dessouns de la Nouvelle-Orléans, mesurant la seité d'un arpent de fa e au fieuve Mis-issippi aur une prefondeur de 40 arpents, borné au casus par les ter es autrefois de V. Denesse et maintenant Chedwell et au desseus par les desans par les ter es autrefois de V. Denesse et maintenant.

3º Un morceau de terre à 52 milles au dessous de la Mouvelle Orléans, mesurant 2 arpe: ts
de face au fieuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres
de la Veuve Ronquille et le u dessous par les terres de Simeon Martin.

4º Un autre morceau de terre dans la colonie R. aquille à 52 milles au dessous de la
Veuvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face an fieu e Mississippi sur une profon
Nouvelle-Orléans, borné an dessous par les terres de — et au dessus par les terres de

deer de 40 arpents, borné an-dessous par les terres de — et an-dessus par les terres de Rabasse.

5º Un autre morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 50 pieds de face au fieuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessous par les terres de Rabasse.

6º Un autre morceau de ter e à 52 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un aepent de face au fieuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus et au dessous par les terres de Rabasse.

7º Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'an arpent de face sur le fieuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents borné and essous et au-dessous par les terres de Rabasse.

8º Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fieuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessous par les terres de H. Ragas et au-dessous por les teres de H. Larich.

9º Deux certains morceaux de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant face an fieuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents.

20º Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant partie du lot 20 (plantation Bellevue) mesurant 1/2 arpent de face au fieuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessous par les terres de Mme Balay et au-dessous par les terres de Mme Lucy Demoi'e.

terres de Mme Lucy Demoi. e. 11° Un autre morceau de terre à 54 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans; étant la moi-tié du lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fieuve Missis-aippi aur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de Mme Blanchemiu et

tie du lot il (Flantasia Bonderi de 40 avpents, borné au dessus par les terres de Mine Blanchemin et aippi sur une profondeur de 40 avpents, borné au dessous par les terres de Rabasse.

12° Un autre morceau de terre à 54 miles au dessous de la Nouvelle-Orléans étant le lot 11 (Plantation Bellevue) mest rant la moitié d'un arpent de face sur le fieuve Mississippi sur une profos deur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de Biazio et au dessous par les une profor deur de 40 arpents, borne au dessus par les terres de Mme Rodriguez.

13º Un autre certain lot de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le 15º Un autre certain lot de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le 15º Un autre certain lot 14. (Planta ion Bellevne), mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fieuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par los terres de Mme Packer, et au-dessous sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par los terres de Mme Packer, et au-dessous

les terres de Potash.

14° Un autre moreau de terre à 54 milles de la Nouvelle Orléans, étant le lot 23, (Plantation Béllevne), mesurant un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par las terres de \_\_\_\_\_ et au dessous par les terres de R. Sylve.

15° Un autre moreau de terre à 60 miltes au dessous de la Nouvelle Orléans et mesurant 3 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles, berné au dessus par les terres de Bradish Johnson et au-dessous par les terres de Green Metcash.

calf.

16° Un autre morceau de terre à 61 milles au-lessous de la Nouvelle Orléans, mesurant
114 arpent de face au fieuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus
par les terres de Vidacovitch et au dessous par les terres de la veuve Gray.

17° Un autre morceau de terre à 62 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, dans T. 19
3. A 28 mesurant 982 pieds 6 pouces de face au fieuve Mississippi aur une profondeur de
40 arpents entre lignes parallèles, borné au-dessus par les terres de J. Johnson et au-dessous
par les terres de Popovich.

Termes et Conditions pour les Propriétés Foncières de la

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs souscrits à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent d'atérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque spèsiale et lien de vendeur divisés en coupons peur représenter l'intérêt des parties respectives. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de men-aliénation, la clause des 5 0;6 des honoraires d'avocats en cas de non paiement des dite billets à leur maturité, le transfert das polices d'assurances, les acquereurs semmant les tarce de 1897, en plus et au dessus de leurs eachères, et déposeront avec l'encanteur, au moment de l'adjudication dix peur cent du prix d'achait.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, par devant F. D Charbonnet, notaire.

Pour les propriétés de la campagne.

Le tont comptant pour les terres de Cyprès et Marécageusses et pour les antres morosaux de pre pri tés foncières de la campagne un tiers eu plus comptant, à "option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 à 2 ans, en hillets des acquéreurs sousérits et endoasée par eux, portant 7 0;0 par an d'intérêt à parlir de la date de la vente jusqu'au paisement final, garantis par laypothèques spéciales et li-vas du vendeur sur les dites propriétée, ensemble avec toutes les aux les discourantes des foujes pour honoraitre clanses de sécuritée usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0;0 pour honoraitre clanses de sécuritée usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0;0 pour honoraitre d'aehat avec l'sencanteur au mement de l'adjudication.

Les actes de vecte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les actes de vecte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs es settems, acottes et vecte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs es settems, acottes et vecte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs e

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHEELS

ANNONOE JUDICIATRE Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District,

Broad, (la rue à l'arrière étant la rue St-Pierre.)

No 2637 rue Toulouse, entre

les rues Dorgenois et

W. C. Faust'et James McRacken, rece veuse du Pelican Homestrad& Buildings Association vs William Weisor. dings Association vs William Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT FOUR LA paroiase d'Orléans.—No 53,866.—En vertu d'un writ de saisie et veute à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans, dans l'affaire ol-dessus intitulée, je procéderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Enranteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897,à midi, de la propriété diaprès déorite, à asvoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'illet borné par les rues Toulouse. St-Plerre, Dorgenois et Broad, désigné sur le rôle d'assessment comme loc No. 37 de l'ilet No. 337 et mesurannt en mesure anglaise trente pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent cinquas te trois 1 pieds pouce et six l'gnes, borné à l'Est par la propriété de William Weiser.

Saisi dans l'affaire ol-dessus.

ar la propriéte de la constant de la constant de la constant aux les lieux.

Conditions—Comptant aux les lieux.

FRANK MARQUEZ,

FRANK MARQUEZ,

La la naroisse d'Orféans Sherif civil de la parolase d'Orléa DINKESPIEL & HART Avocats pour les p'aignants 10 juil-10 16 23 30-act 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'une grande propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

No. 2224 rue Bienville entre les rues Galvez et Miro.

Suburban Building and Loan Association vs H. F. Sharp.

COUR OIVILE, DE DISTRICT pour la parciase d'Orléans—No 53,824.—En verte d'un writ de saisie et vente à moi adreasé par l'Honorable Ourr Civile de District pour la parciase d'Orléans, dans l'affaire ci desquaintiules, je procaderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encapteurs, Nos 6:79 et 6:31 rus Commune, entre Camp et St. Charles, dans le P.emier District de cette ville, le JEUDI. 5 Août 1897, à midl, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situés dans le Deux rème District de cette ville, dans l'ilet horné par les tues Bienville, Dou ne, Galvez at Miro, désignés comme lots Nos, 6 et 7 de l'ilet No. 22, aur un plan dressé par A. D'Hemocurt, voyer, en dete du 6 juillet 1853 et dépoé en l'étude de P. C. Cuvillier, annien notaire conformément audit plan, lesdits lots es touchent et mesurent chacun vingt hutt pleats six pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent hoit pieds entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire-oi-dassus.

Conditions—Comptant aur les lieux

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

FRANK ZENGEL.

Avocat pour les plaignants.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un lot de terre de valeur

dans le Deuxième Distric:. Joseph Vaccaro ve Paul N. Verneuille. OSSEPH VACCERO VE PAUL .

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Uparolase d'Orléana—No 53.777—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléana, dans l'affaire oi desaus initulée, le procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bonrae des Rucanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Prem'or District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à as voir-

midi, de la proprièté ci-apies décrite, à aa voirUn lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sy trouvent, et les d'eits, voies, 
servitudes, privilèges et avantages qui yappartiennent en quelque sorte, situé dans l'el 
Deuxième Dietrict de cette ville, dans l'ilet 
munio pai No 320, borné par les rues Ursu 
ilues, Hôpital, Dorgenois et Rocheblare; le 
quel divlot de terre est désigné par le numéro 
donze sur un plan dressé par J. A. Pueyo ar 
chitecte, le 16 juillet 1844 et dépo é pour référence dans le Bureau de Felix Percy, alors 
notaire en estte ville, et mesur-nt, conferné 
ment au dit plan, en mesure am ricaine, 
trente-sept piede quatre pouces de face à la 
dite rue Ursulines sur cent trois piede deux 
pouces et huit ligues de profondour, entre 
ligues paralièles.

Saiai dans l'affaire cl-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orlèans.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 9 inil-9 10 16 23 30 - sont 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'une Grande Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District,

Etant les Nos 918, 920 et 922 rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogoe.

Anciennement connue comme "Louisiana Troy Laundiy."

Robert E. Rusha ve Walter Hernander COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa roisse d'Orléans - No 13 945 - En verti d'un writ de saisse et vente à moi adresse pa l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire oi dessu in l'Honorable Cour Civile de Bishies pour paroisse d'Orféans, dans l'affaire oi-dessu in titulée, je procéderal à la vente à l'enc ère publique. À la Bourse des Encarbea s Nos 829 et 631 rue Commune, entre les ru-a Camp et S. Charles, dans le Premier district defect ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété cl-après decrite, à asvoir:

Un certain fot de terre, atue dans le Deuvième District de cette ville, dans l'ilet ho né jar les rues Toulou-e, St-Louis, Dauphinéer Bourgogne, étant l'ilet No 90, smemble avec les bâtieses et améliorations qui s'y trouvent désignés comme les numéros neuf cent dix-huit, neuf cent vingt et neuf cent vingt deux rue Toulouse. La dite portion de terre est décrite comme deux lots se jolgnant et meaurant ensemble, mesure américaine, soixante-quatre pieds, dix ponces de face sur la rue Toulouse par une profondeur de cent coixante-deux pieds trois pouces, le tout plus ou mo ns entre ligne parallèles
Saisi dans l'affaire oi dessue.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Parosase d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30 août 6 12

## Mr J. CATRANO

Prévient sa clientèje qu'il vient de reprendre pour son propre compte et sons sa direction les travaux Schillinger Pat. Pav. Mussique et Carelage Pavement, etc. M. Ostrano prasè le une grande quantité d'échantillons de Carelages importés, Mossique à la Vénitienne, pour les pavages des Bar-Rooms, Pharmacies, Sa lons, Galeries, Vestibules, etc. Ces Carreaux sont tons en pur écall de marbre couleur natu relle dont l'ensemble forme un carelage d'un uxe, élégance et solidité insontestables. Pour ample satisfaction, demaudez catalogues on échantillons. Tous ces travaux sont garan tis à des PRIX TRÈS MUDÉRÉS. Estimation sollicitée.

Ordres, Box 127, M. D. L. E. 311. Rue Baronne, N. O., Lne.

JULES ANDRIEU, ROCHEREAU & ANDRIEU AGENT D'AFFAIRES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SEPRIF ANNONCE JUDICIAIRE, Vente d'une propriété dans le Deuxième District.

ler morceau étant un lot vacant sur la rue Ste-Anne, entre les rues Gayoso et Salcedo.

2me morceau étant une propriété améliorée portant le No 1030 sur la rue Ste-Anne, entre les

rues Boulgogne et Remparts.

Gus. Seidel vs Mile Louise Durousseau

Gus. Seidel vs Mile Louise Durousseau

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la

paroisse d'Oriéans. No 53,815—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé
par l'Honersble Cour Civile de District pour la
paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci-dessus
intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère
publique, à la Bourse des Encantenre, Nos
629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp
et St-Charles, dans le Premier distriot de
cette ville, JEU: I, 5 soût 1897, à midi, de
la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un certain lot de terre avec toutes
les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent,
situé dans le Deuxlème District de cette ville,
dans l'ilet désigné par le numéro municipal
405, borné par les rues Ste-Anne, Gayoro,
Orléans et Salcedo, le dit lot est désigné par
le No 15 et mesure au pied américain trenteet-un pieds six pouces de face à la rue SteAnne, le même mes rement sur la ligne du
fond par quatre-vingt-nenf pieds sept pouces
et sept lignes de prefondeur sur la ligne qui le
divise de lot No 14 et quatre-vingt-neuf pieds
six poucis et ring et demie lignes sur la ligne
qui le divise du lot No 16, le tout conformément au dit plan dressé par L. H. Pillé, voyer,
le 15 juin 1871 et déposé en l'étude de F. D.
Seghers, notaire, comme plan numéro un
2º Un certain lot de terre ensemble avec
toutes les bâtiases et améliorations qui s'y
trouvent, située dans l'Deuxlème District de
cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro
municipal 102, borné par les rues Ste Ante,
Oriéans, Bourgognej et Remparts et mesurent
vingt deux pieds de face à la rue Ste Ante,
Oriéans, Bourgognej et Remparts et mesurent
vingt deux pieds de face à la rue Ste Ante,
Oriéans, Bourgognej et Remparts et mesurent
vingt deux pieds de face à la rue Ste Ante,
Saisi dans lisfaire ci-de sus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléan 2 millet-2 9 16 28 39-août 5

ANNONCE JUDICIAIRE Vente de Grandes Propriétés de Valeur du Sixième District. Dans l'ilet borné par l'avenue

Napoléon, les rues Jena, Annonoiation, anciennement Jersey et

Laurel. Avec batisses et améliorations. Joseph Seidel ve Thomas E. Evershed.

Joseph Seidel va Thomas E. Evershed.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Oridans.—No 52,417—En vertu
d'un writ de saisie et vente à moi adressé par
l'Honorable Cour Civile de District pour la
Paroisse d'Oridans, dans l'affaire et desens
intitulée, le procédéral à la vente à l'enchère
publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629
et 631 rus Commune, entre Camp et 8t-Charles,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété et après déorite, à saveir:

Treise lots de t-rre ensemble avec les hâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés
dans le Sixième District de cette ville, dans
l'illet No 12, sur un plan par C. F. Zimpel,
voyer, en date du 18 mars 1834, déposé dans
le bureau de L. T. Caire, anoir notaire de cette ville, maintenant ilet No 145, borné par
l'avenue Napoléon et les rues Jesus, Annonc'ation, anciennement Jersey, et Laurel, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 10, 11, 12, 15,
16, 17, 18, 19 et 20, tot Na 1 formant l'enceigours de l'avenue Napoléon et de la rue Jersey
ou Annonciation; lots Nos 2, 3, 4 as joignent
et mesurent chaoun trente-et-un pleds trois
ponces es trois lignes de face à l'avenue
Napoléon sur cont vingt pieds de profondeur; lots Nos 10, 11, 12 se joignent et mesurent ohaoun trente pieds de face à la rue Lanrel ser cent vingt cinq pieds un pouce et quatre
ilignes, lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20 se touchent et avec le lot Ne 15 mesurent chaoun
trente pieds de face à la rue Annonciation on
Jersey sur cent vingt cilq pieds un pouce et
quatre lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Les d'étième.—Comptant any les lieny.

Jorsey sur quatre lighes. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux. FRANK MARQUEZ, Sherif civil pour la parciase d'Orieans 2 juillet 29 16 23 30 août 5

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE L'TAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Uritéans—Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,004—Division E—Max Wolfson — sesoréanciers—Qu'une réunion des créanciers du pisignant soit convoquée pardevant Joseph N. Wolfson, notaire public, en cette ville, commençant le MARDI. 24 août 1897, à 11 heures A. M., et que Henry Duffiho, Enq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absente du paignant, et que dans l'intervaile toutes procédures iudiciaires contre la personne et les biens du plaignant soient suspenduce jusqu'à nouvel correde la cour.
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1897.
[Signé] GEO. H. THEARD, Juge. Pous copie conforme.

[Signé] GEO. H. THEARI Pout copie conforme. JAS. D. RAMKIN, Député-Greffler. 18 juil—18 30 sont 20

L'AT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans:
-No 54,038—Division B.—M. et Mme Walte.
C. Sa'aun va leurs créanders—Ordre de Cour
- Que la cession des blans des pétitionnaires
M et Mme Walter G. Salaun soit et est par
le présent acceptée par la cour au bénétice de
leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenne
pardeva t. J. hn R. Légier, notaire, à son bureau
No 144 rue Garond-let, en cette ville, commençant vendredl, le 20me jour d'août 1897,
à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur
les affaires desdite pétitionnaires, élire un
syndic et voter sur toptes les autres affaires
qui pourraient leur être souwises et que dans
l'intervalle toutes procédures indiciaire contre
la personne sinai que les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que F. B.
Thomas, avocat, soit sommé pour représenter
les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 iuillet 1897.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. KANKIN, Député-Greffier.
18 juil—18 30—18 août

L'TAT DE LA LOUISIANE—COUR CI vile de District pour la paroisse d'Or léane—No 51,001—Division E—Cour Civle de District—Bartholomew Moran ve ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Bartholomew Moran, innolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Gritin, notaire public à son Bureau, No 636 rue Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'août 1897, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être sommices et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire solent suspendues et que E. J. Meral, Esq., avoné, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Oriéans, 12 juillet 1897.

Bigné: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Graffier.

WM. H. PASCOE, Avocat.

15 juil—15 25—13 sout

Succession de Caroline Caspar, fem me décédée de Joseph Neidermeir COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parciasse d'Orléans.—No 54,115—Division D—Attendu que William McFadden a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Caroline Caspar, décédé, femme da Joseph Neidermeir, décédé inscetat; avis est pur les présent donné à tous coux que cela peut soncerner d'avoir à déduire, dans les dix foure, les raisons pour lesqueilles u na certait pas fuir droit à la dite pétition.

Par entre de la Cour.

PAUL Q. GUERIS.

10 Julius - 20 91 - 5041 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF ANNONOR JUDICIATER.

Vente d'une propriété de valeur dans le sixième district. Sur la rue Breslau (maintenant South Robertson), entre les rues Marengo et Milan, la rue Arcadia (maintenant Sad Magnolia) étant la rue derrière.

Sur les conditions de la vente. J. N. Roussell, M. D., vs Charles Jo-seph Bushholz ou Bushholtz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriéans, No 53.992—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civi'e de District pour la paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et 8t Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 26 août 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensen ble avec toutes toutes les bâtisses et amélioratisma qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé et étant dans le sixième d'atrict de cette ville dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo. Arcadia (maintenant Magnolia) et Breslau (maintenant sud Robertson) étant l'ilet No. 625 lequel dit lot de terre cet désigné par le numéro vingt quatre sur un plan ou devis annexé à un acte passé dans l'étude de B. Rouen, notaire, le 7 juin 1895, et commencant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure des rues Marengo et Bres'au (maintenant S. Robertson), ledit lot No vingt quetre me-ure trente pieds de face à la rue Breslau (maintenant S. Robertson) sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'sifaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du piaignant, maintenant due, à savoir, deux cents dellars, avec 8 0,0 ; ar au d'intérêt du 27 juillet 1896 jusqu'au paiement; 5 0,0 honoraires d'avocats sur tout le montant du principal et de l'intérêt en litige; \$6 50 pour la copie de l'acte, les coûts et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville aur ladite propriété.
2° L'acquéreur assurers (jusqu'au montant de son enchère) la paier ent des trois billets suivante, à asvoir: de son enchère) e paien ent des trois billets suivante, à savoir:

2 Billets de \$100 chacun, payables respectivement le 27-30 juillet 1898 et le 27-30 juillet 1899. Billet de \$100 payable le 27-30 juillet 1899. Billet de \$100 payable le 27-30 juillet 1900, tous tirès par Daniel Hughes et par lui endossès et portant 8 010 pai an d'inthôt du 27 juillet 1896 insqu'an paiement et garantis par lien et hypothèque spéciale du vendeur sur ladite propriété d'après l'acte passé pardevant B. Rouen, notaile, le 27 juillet 1895 et le paiement desquels billets a été assumé par le défon ant d'abres l'acte passé pardevant ledit notaire B. Rouen, le 18 septembre 1895 etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il en roste, comptant sur les lieux.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juil-23 24 25 26 30 - aont 6 13 20 28

ANNUNUS JUDICIAIRE. Vente Importante par le Shérif Civil du Contenu d'un Grand Etablissement de Vêtements Confectionnés et Variés, aussi meubles de maison, etc.

A. Lohman & Co. vs Louis Israel No 54,061. Abraham Israel vs Louis Israel

No 54,062. Simmons & Cohn vs Louis Israel

Simmons & Conn vs Louis lasses 54,063.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Parotase d'Orléans — En vertu de trois writs de fier facias à moi adressé par l'Hen Cour Civile de District pour la Parotase d'Orléans, dans les affaires ol-dessus intitulées, respectivement, le procéderal à la vente à l'enother publiquue, sur les lieux cl-après désignés, MERCCEDI, à août 1897, à l'heure ol-dessous mentionnée, la propriété ol-après géorite, à asvoir-

savoir—

1º Sur les lieux, Nouveau No 304 rue St.
Charles, à 10-30 heures A. M., le contenu
tout entier, stock installation du magasin
de vêtements confectionnés et de variétés contenus dans lesdite lieux, selon l'inventaire enrégistré.

2º Sur les lieux, Nouveau No 1813 rue

2º Sur les lieux, Nouveau No 1813 rue

Sud Remparts à 1 heure P. M., un grand lot
sasorti ne meubles de maison, objet, meuble,
divers etc., selon l'inventaire enregistré.

Saisi dans les affaires ci dessus.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Parolase d'Orléans. 24 juillet 24 25 26 30—acût 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée dans le Troisième District. Connue comme le No 5319 rue Rem-parts, entre les rues Egania et

Connue comme le No 5319 fue comparts, entre les rues Eganis et Andry.

Bertrand P. Lanseig vs John Proctor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,227—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'offaire ci dessus intitulée, je procéderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Campet St.-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JRUDI. 19 soût 1897, à midi, de la propriété c-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tou tes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro vingt—deux dans l'ille No 537, borné par les rues Remparts, Legar is, Andry et St.-Claude, conformément à un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 16 mars 1872 et annexé à un acte passé par Ja. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 16 mars 1872 et annexé à un acte passé par Ja. Lequel lot mesure en mesure américaine, vingt-six pieds hait pouces et sept lignes de faces sur la rue des Remparts vingt-six p eds huit pouces et coinq lignes de largeur daus le fond par ceut trante-hait plués trois pouces et tros lignes de profondeur.

Saist dans l'affaire oi dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PAR LE CONSTABLE.

Dr J. N. Roussel vs James Robinson DI J. N. KOUSSEI VS JAMES KODINSON.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA
Nouvelle-Orléans. Dossier No 17,861—
En verte d'un writ de fier facias, à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la 4ème
Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire oi-dessus intitulée et numérotée, je procèderal à la vente anx enchères publiques, à
mon entrepôt, coin Valence et Camp. dans le
sixième district de cette ville, VENDREDI,
6me jour d'acôt 1897, à 11 heures A. M.,
de la propriété décrite oi-dessous, à savoir:—
Un grand coffee fert, an far 2 voitures à de la propriété décrite ci-dessous, a savoir —
Un grand coffre-fort en fer, 2 voitures à
funéraille, 1 cheval noir, 1 buggy, 1 office
desk, 2 sets de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et
numéroté d'après l'inventaire en mon bureau.
Conditions — omptant sur les lieux.

Constable de la 4ème Cour de Cité.
27 juil—27—3 6 soût

CONSULAT DE FRANCE LA NOUVELLE-ORLEANS. BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343. Des renseignements sont demandés su

les personnes dont les noms suivent En cas de décès on d'absence, leure SUCCESSION DE W. S. DUDLEY amis sont price d'en donner avis au Consulat. AOUT 1897.

Betbeder, Jean Gachassin, Marie PauDandet, Théophile
Delport, Clément Haron, Jacques
Figarol, Lonis Pierre, Poetso, Yves Marie
dit Carabin
Gabry, Jules Vincent, Fernand
LETTRES. LETTRES. Magnan, Alphonse Rousset, Pani

G. B. D'ANGLADE,

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTE FAR LE SHERIF. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux cottages dou ble désirables, et de valeur, portant les numéros municipaux 2216, 2218 et 2220, 2222

Rue Quatrième, entre les rues Liberté et St. David.

Sigmund Mendelsohn vs George William Nicoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 53,852—En verta d'un wit de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-desans intitulée, je procèderal à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 600 et 631 rue. Commune, entre les nues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux cer aics lots de terre, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrème. Liberté, St. David et Washington, dé signés par les numéros quinze et seize sur un plan du dit ilet, dr-ssé par Albert G. Blanchard, voyer, et annexé à un acte de vente par ls Société des Rédemptoristes à Jehn Alfortish, Jr. exécuté pardevant Benjamin Ory, notaire de cette ville, en date du 25 novembre 1889; les dits lots se touchent et mesurent chacan trente pissis de face à la rue Quatrième eur une profondeur de cent vingt-sept pieds entre lignes parailèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 juillet—3 9 16 23 30 août 5

SANNONCE JUDICIAIRE Sigmund Mendelsohn vs George William Nicoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA d'un writ de salie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour

ANNONOR JUDICIAIRE. Vente de Grandes Propriétés de Valeur et Améliorées du Denxièm : District.

Stephen Escoffier vs Waltor Salaün.

ponces et trois lignes de profondeur dans le fond.

2º Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, aitué dans le Second District de cette ville, désigné par le No un sur un p'an dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 30 avril 1874, annex à un acte d'a chat du plaignant, forman, l'anceignure du Bayon St. Jean et du chemin de la Métairie mean rant cent trente deux pieds de face a la dite rue Bayou St. Jean cent quarante quatr- pieds de face an chemin de la Métairie, denn centa trente deux pieds et un pouce de profondeur sur la ligne le divisant du jot No 2 sur le plan oi-dessus mentionné, et denx cents vingt cuiq pieds et neuf pouces sur l'autre ligne dans le fond de la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cosditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—9 10 16 23 30- août 6 12

ANNUNCE JUDICIALES Vente d'une propriété améliorée dans le Sixième District, Connue comme nonveau No 344, rue Chestnut (maintenant rue Andabon).

Francois Castaing vs Joseph De Blois. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans. - No. 53.912 - En vertu d un writ de saisie et vents à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Pad'un writ de saisie et vents à monatresse par l'Honorable Cour Civie de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 531 rue Commune entre les rues Camp et St. Charles, dans le Prem er District de cette ville, JEUDI, le 19 août 1897. à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un cettain lot de terre avec les améliorations qui a'y treuvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé à Greenville, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelt-Corlèans, dans l'Ilet No 37 borné par les rues Broadway, Oliver, Chestnut et Wall, ledit lot est désigné par le numéro dix et mesure, au pied américain, trente pieds de face a la rue Chestnut sur une profondeur de cent vingt pieds, entre ligmes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d Orlèans.

16 juit-16 17 23 30—août 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du premier district,

Connue comme Nos 2107 et 2109 rue Palmyre, entre Johnson et Galvez.

Eureka Homestead Society vs Succession de Philip J. Reilly.

COUR CIVILE DE DIBTRICT POUR LA paroisse d'Criéans—No 53.787—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé paï l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à le vente à l'embère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, eutre les rues Camp et St-Charlese dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 sont 1897, à midi, de la propriété oi-aprée décrite, à savoir—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtiasses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le vemier district de cette ville, dans l'ilet désigns par le num\*ro municipni 521, borné par les rues Sud Galvez, Palmyre, Gaquet on Jackson, maintenant avenue Cleveiand, et Johns'n, désigné par le No 24 sur un plan dressé par C. A. Hedin architecte au date du 11 mars 1857 et dépo é en l'étude de M. Genon, notaire; le dit lot resure vingt-six piede quaire lignes de face à la rue Palmyre sur une profondeur de cent neut pieds dux poucee trois lignes entre lignes sait dans l'affaire of-dessus Eureka Homestead Society vs Succes-

paralibles.
Saisi dans l'affaire of dessus
Saisi dans l'affaire of dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
2 juil- 2 9 16 23 30-5 aont PAR E. CURTIS.

ANNONOE JUDICIAIRE our Civile de District pour la paroisse d'Or léans-Division D-No 53,031.

Stock du New Orleans Cotton Exchange, Bijouterie.

PAR E. CURTIS, encanteur, Bureau Nos 54 et 56 rue Beronne—En vertu d'an ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orieans, Division D. l'Hon. Fied D. King, inge, daté et signé le 30 iuillet 1897, et à moi adressé, je procèderai à vendre le MARDI, 10 août 1897, à midi, à la Boure des Propriétés Foncieres, 629 et 631 rue Commune, dans l'affaire oi dessus intitulée—Une agritun du atock de la New Orleans Cot-

Une action du stock de la New Orleune Cotton Exchange, et un lot de bijenterle, d'après un inventnire enregistré.
Conditions—Comptant.
\$1 juil—31—août 1 3 8 9 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIP

ANNONOR JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du cinquième district, Connue comme No 408 et 410 rue

Jackeon (maintenant avenue Slidell) entre les rues Monroe w. C. Faust et James McRacken,
Receveurs de la Pelicau Homestead and
Building Association vs Mme Lettla Seymour et Moses D. Seymour, son

que sarte.
Saisi dans l'affaire di cossus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif divil del cardisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart. E. J. Meral et Chrétian
& Suthon, av cats pour les plaignants.
17 juil-17 18 23 25 30-6 13 19 sout

Vente par le Coroner de la Parois e d'Orléans d'une propriété de valeur améliorée dans

Deuxièm? District.

Stephen Escoffier vs Waiter Salains.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parificación de la propensión d'ulcans—No 53.888—En vertud d'un writ de saisle et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessans intitul', je procéderai à la vente aux enchéres publiques, à la Bourse des Encanteur. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, je EUDI, le 12 aont 1897, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—12 une certains étendue de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, drits, voles et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, a lettre C'e sur un plan dressé par A. de Armas, de le Bayou St Jean, deux cent quaire-vintie an le Bayou St Jean, deux cent quaire-vintier productur aur la ligne de Coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante huit piede aussi de productur aur la ligne de Coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante huit piede aussi de productur aur la ligne de coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante huit piede aussi de productur aur la ligne de coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante huit piede aussi de productur aur la ligne de coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante huit piede aussi de productur aur la ligne de coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante huit piede aussi de productur aur la ligne de coté le séparant de la propriété de S. Escoffier et A. D'Hébécont, trois cent cinquante qui s'y trouvent et le dégre par le Nous sur un pian dressé par le Nous sur un pia

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une propriété de valeur améliorée dans Quatrième

District, connue comme No. 1022 Avenue Washington entre les rues Magasius et Constaice Succession de Muis Jas. McCerreu

et Georgiana McCerren. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la dia paroiese d'Orieane No 51,897 - En verta du ordre de vente daté du 19 juin 1897 à moi adpessé par l'Hon. Cour Civile de District pour dun ordre de vente daté du 19 juin 1897 à moi adnessé par l'Hon. Cour Civile de District pour la parvisse d'Orlèana, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procédérai à la vente à l'encappiblic, a la l'unrae des Encanteurs Nos. 6:9 et 831 rue Commune, ertre les russ Camp et St. Charles, le JEUDI 19 août 1897, à midide la propriété dissprés décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble aves les bâtiasses et améliorations qui s'y touvent et tous les droite et privilèges qui y appartienneut, situé dane le Quairième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington Magasins, Constance (anciennem nt rue Live Oosk) et Six ème et désigné par le numét Vistains et un plan déposé pour référence dans le buicau de G. R. String r, ancien totaire en cette ville, comme plas No 32 et aussi comprenant huit ponces du lot numéro cluq sur le di-plan lequel dit lot ou portion de terre mesure en mesure américame trente deux pleds quatre ponces de face à la rue Washington par cent cinquante viets nei pouces de profondeur, entre ignes parallèles, et c'est la même propriété que feu Goorge W. McCerren avait acquise par achat de Ashford Addison par un acte pusse paraderant William Shanaon, ancien notaire en cette ville, le trent ème jour d'octobre mit huit cent soixante c nq.

Conditions—Comptant aur les tieux.

FRANK MARQUEZ.

Shèrif civil pour la Paroisse d'Orleans.

17 juil 17 18 19 23 30 aoû té 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Connue comme les Nos 1909 et 1911 rue Rourben. James Wilson ve Francis D. Danbert, syndic définitif des créanciers de Joseph M. Segui, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53.876 – En vertu d'u writ de saisie et vente à moi adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans t'affaire ci dessus initules. nurable Cour Civile de District pour la parois se d'Orloans, dans l'affaire ci dessus initulée ie procèderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre ler rues Camp et St. Charles, dans le Premier Destrict de cette ville, JEUDI, le 12 août 1897 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les béstisses et amcliorations qui y appartiennent, situé dans le Trois eine (District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 497 bérné par les rues Bourbon, Marais (anciennement Morales). Union et Crquhart, ledit lot mesurant, en mesure française, trente pisda de face à la rue Bourbon sur cent vingt pieds de profendeur, entre liques parallèles, et étant et le de le noignure des rues Bourbon et Marais. Ledit let de terre était premièrement désigné comms, frésant partie du lot 257 dans l'îlet 29 ad oi ghant au lot 297 d'après le plan du nouveau, jantour Marigoy.

[Sais dans l'affaire ci-desaus, (Conditions—Complant sur les lieux.

Conditions - Comptant auries lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif C'vil de la paro sas d'Oriéana.
9 inil-9 16 23 30-août 6 12

Dans l'affaire de la liquidation du Southern Syrup, Cardial and

Liquer Manufactory. DOUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcolase d'Orléans. No 46,869—Division DAVIS est par le présent donné aux oréanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dia jours qui suivront la présents notification, les raiseus (s'ils en ont) pour lesquelles le compre final présenté par Este an Carreras, liquidateur dans cette affaire, ne sersit pas approuvé et homologué et les fonds d'atribues conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,

Graffiar.

29juilt et -29 31 soût 7

29juill et - 29 31 sout 7

Chemin de for Louisville ot Nashvillo La seule ligne ayant des chars dortoirs sans changement entre la Nouvelle-Orléans et Now York.